

PROFESSEUR
WARD,
ETC.
CHAMBERS Ottawa
AN, L.L.B.,
L. A. Olivier,
Notaire, Etc.
AU—
Jouet et Roux
OTTAWA, Ont.
MACCRACKEN
Notaires, Etc.
T. QUEBEC
R. B. Ottawa, Ont.
REMON
Notaires, Etc.
OTTAWA, Ont.
E. P. Ren
n et Blanchet
ATS
Parlement
Egin, Ottawa
RIN, L.L.B.
Egin, Ottawa
SHER
Notaires, Etc.
Parlement
Public
Ottawa, Ont.
MOVELLY
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
ER & GODFREY
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
CODE
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
Snow
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
POWELL
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
MIEUX
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
LIEN
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
PEINTRE
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
LANCHES ETC.
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
WART
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
ON & CIE
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
PROHON
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.
ON & CIE
Notaires, Etc.
Ottawa, Ont.

PIGEON PIGEON & CIE. RUE RIDEAU

ETTOFFES A ROBES - 5 Cts. Vg.

ETTOFFES A ROBES - 10 Cts. Vg.

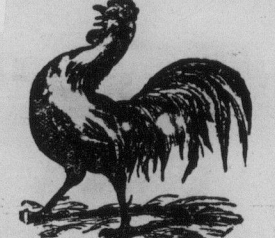
TWEEDS - 25 Cts. Vg.

PIGEON PIGEON & CIE. RUE RIDEAU THE JAPON

La demande pour notre thé de 30 cts a été si grande, que nous avons cru, dans l'intérêt de notre clientèle, d'en acheter une plus grande quantité que d'habitude. Ce thé est maintenant arrivé, et nous l'avons trouvé bien supérieur à celui que nous avions auparavant, de sorte que la demande augmente chaque jour. 30 cents la livre, ou 5 lbs pour \$1.

STROUD & FRERES
109 rue Rideau et 172 rue Sparks

WOODCOCK



TOUJOURS le PREMIER!

Chapeaux nouveaux, modes française. Nouveaux Chapeaux en feutre de toutes les couleurs. Nouveaux Rubans, Plumes et autres articles de Fantaisie au célèbre Magasin de modes et de Vêtements de dessous.

318 Rue Wellington

ESSAYEZ LA
SAVARINA

Remède infallible contre les vers

PHARMACIE SAVARD

Agit des célèbres lunettes de Pr. K. L. pour, Prescriptions des médecins et recettes de familles soigneusement remplies.

PHARMACIE SAVARD

CATASTROPHE

Quebec dans le malheur

Un énorme fragment de roc se détache du Cap Diamant

175 personnes ensevelies

Quebec, 20—Hier soir, un peu avant 8 hrs, la population a été jetée dans la plus grande consternation.

On eut dit qu'un des grands incendies acoustiques venait une fois de plus d'éclater dans quelque faubourg.

Mais la calamité était d'une autre nature, non moins terrible pour la propriété matérielle, du moins pour les vies de centaines de personnes.

Tous ont remarqué, juste au-dessous du deuxième kiosque de la grande terrasse Frontenac, une pointe de roc très proéminente qui s'élevait menaçante et à une hauteur de 80 pieds au-dessus des maisons sales, enfumées, chancelantes de cette partie de la rue Champlain.

Bien des fois des fragments insignifiants de roc ou de terre coagulée s'étaient détachés et avaient créé des commencentements de panique et de dommages. Des avertissements avaient été donnés et aux autorités et aux quelques familles irlandaises qui persistaient à occuper ces taudis à cause de leur bas prix.

Rien n'y avait fait.

Il devait y avoir catastrophe, c'était fatal: elle a eu lieu hier.

Toute cette masse de pierre, de terre et d'arbrisseaux est descendue comme une avalanche alpine et sous son poids de plusieurs mille tonnes a fait un pâté informe des sept maisons qui se sont trouvées sur son passage ensevelissant près de 175 personnes.

Il est heureux que l'éboulement soit arrivé en dehors des heures de trafic: le désastre eût été cent fois plus terrifiant.

De suite les troupes de la garnison, des escouades de police et des citoyens secourables se sont portés sur les lieux et ont commencé l'œuvre du déblaiement et du sauvetage.

Des scènes navrantes se sont passées. De partout, sous cette masse de débris, partent des cris déchirants:

"A moi, je ne puis supporter ce poids là!"

"Ici, je suis un tel et mes bras sont cassés."

"A moi, mais prenez garde j'ai mon enfant dans les bras."

C'est un sauvetage difficile, chaque pierre remue en fait s'effondrer d'autres qui vont peut-être broyer quelques victimes évanouies ou enfouies tout au fond.

On reconnaît les voix et les sauveteurs en treuillent des conversations qui les guident quelque peu.

Les personnes retirées sont toutes plus ou moins blessées. Les membres cassés se comptent par douzaine.

Il reste près de 90 personnes à retirer des débris. On craint d'avoir à constater une trentaine de morts. Plusieurs des blessés ne peuvent vivre longtemps.

On les a transportés dans les baraquements du quai du gouvernement où se tiennent des médecins et des membres du clergé catholique et protestant.

Le vide laissé par la masse est stupéfiant. C'est l'eau et le vent qui en ont miné les attaches depuis longtemps affaiblies. L'attention des autorités fédérales avait été maintenue fois dirigée sur ce danger.

On croit que la terrasse ne soit privée d'une bonne partie de sa solidité, à son centre, par cette rognure du cap. Mais nous croyons qu'un étonnement bien ordinaire sera suffisant.

Midi—Près de 800 personnes travaillent au sauvetage sous les yeux de 10,000 spectateurs. Les secours arrivent abondamment. Les journaux du matin sont furieux contre leur négligence, quelque-fois le coupable. Ceux du soir se préparent à partir en guerre.

L'on ne saura que demain le nombre exact des morts et des blessés. On peut dire néanmoins que pas un des ensevelis ne s'en sera retiré indemne.

Des cadavres retirés, l'un a la crâne écrasé à l'autre il manque un bras et tous sont défigurés au point d'être méconnaissables.

Deux heures.—Toute communication entre la base-vie et le Cap-Blanc est impossible. Les poteaux de la lumière électrique et du télégraphe sont brisés et les débris couvrent 300 pieds de long sur une hauteur de 10 à 40 pieds. Il fait une tempête horrible qui ajoute au malheur.

On entend les gémissements de la famille Black à 5 pieds de profondeur. Mme Black écrit que son mari est mort, ses enfants mourants et qu'elle a les os brisés.

Mlle Cauldwell a été retirée mourante. Thos. Berryman va mourir. Sa femme n'est qu'une plaie. Un enfant de 8 ans a été retiré mort.

Trois heures.—Mme. Black a été retirée mais ne vivra pas.

CHRONIQUE DU JOUR

ICI ET AILLEURS

Il n'y a aucun cas de fièvre typhoïde aux Etats.

Pour les plus nouvelles marchandises d'automne et d'hiver faites une visite à L'Imperial Warehouse.

Quelques régiments de la Côte de Sable qui cultivaient la vigne se plaignent de voir de la pluie.

La police à l'œil sur quelques bandes fortement soupçonnées.

La bêtise nouvelle de l'Amateur Athletic Association est presque finie. Un club doit l'abandonner.

Pour les plus nouvelles marchandises d'automne et d'hiver faites une visite à L'Imperial Warehouse.

C'est notre journal qui a le premier lancé l'idée d'avoir un carnaval à Ottawa.

Rien de nouveau sur la crême de Caselman.

Pour les plus nouvelles marchandises d'automne et d'hiver faites une visite à L'Imperial Warehouse.

Temps froid hier. Le thermomètre marquait 51 degrés et l'an dernier, à pareille date, 72. Gare aux rhumatismes.

Un joueur de crosse de Montréal a mis en circulation ici des billets de \$5,00 d'une banque imaginaire, la Niagara Bank.

Actuellement 60 journaliers et 30 volontaires travaillent pour le compte de la ville. Les premiers ont \$1,25 par jour et aux prioritaires des seconds on donne de \$1,50 à \$1,75.

Lors de la fausse alarme, avant hier, une voiture du feu a subi des dommages au montant de \$100,00.

Séance du comité des marchés, ce soir. Les premières gelées se sont fait sentir dans les parois voisines.

L'ouverture et la prolongation de plusieurs rues cotées à la ville près de \$50,00, 00.

Le horticulteur de la ville se plaignent du peu d'égards qu'on eut pour eux les directeurs de l'Exposition.

Le Cardinal Taschereau assistera probablement à la cérémonie du dévouement du Monument Tabor.

On remarque que le nombre des citoyens qui cultivent des jardins et jardinières va grossissant d'année en année. Notre sol s'y prête généralement et il y a assez bon rendement. C'est l'agréable joint à l'utile.

La charpente du pont en construction est finie et l'on va commencer à ajuster et fixer les pièces métalliques. La pierre pour les assises est prête.

Les Equal Rightistes d'ici ont la promesse d'une visite prochaine de D'Alton McCarthy et d'un discours.

Nous avons comme visiteur l'un des M. M. Mills, propriétaires du célèbre bus comme en Angleterre est en Amérique sous le nom de *Birds Eye*. Il dit qu'en arrivant à Montréal par eau et en temps de brouillard il s'est cru à Londres.

On dit que l'exposition de Carleton est si peu un succès qu'il est probable que l'an prochain, il n'y en aura pas.

Personnel
L'hon. M. Chapleau est parti ce matin pour Montréal.

Départ d'Ottawa
M. E. Atholène, jusqu'à hier, gérant de l'Imperial Warehouse, a été rappelé à Montréal pour prendre la direction d'importants départements dans une célèbre maison Can. Atholène a su créer un cercle considérable d'amis, qui sur son regret en son départ, sont heureux de cette promotion et de la grande confiance dont il jouit à juste titre auprès de ses patrons. Nous nous joignons à eux pour offrir nos félicitations et nos meilleurs souhaits à M. et Madame Atholène.

L'union St Thomas
Comme nous l'avons annoncé, cette Union fêtera son patron dimanche. Ses membres partiront, avec musique et drapeau, de la Salle St Joseph en suivant la rue York et Sussex et après avoir reçu dans ses rangs le contingent de Hull accompagné également d'une fanfare se rendront à la basilique par les rues Rideau, Cumberland et St. Patrick. Le Rvd M. Deguire prêchera.

Autrefois, elle suivra les rues Sussex, Bolton et Dalmahouse.

Les fèves typhoïdes
Les autorités ont constaté qu'il existait présentement dans la ville plus de cas de fèves typhoïdes qu'à la même époque l'année dernière. M. le Dr Robillard, en conversation ce matin avec un représentant de notre journal, a dit qu'il en attribue la cause aux nombreux travaux d'excavation qui se font à Rideauville, là où est concentré la malade, et aussi à l'usage d'eau de puits en vogue dans ce quartier. Selon l'opinion du Docteur Robillard, de n'est que dans certaines circonstances que les excavations peuvent affecter la santé publique; Mais l'usage d'eau de puits offre un grand danger. Les personnes qui sont forcées de consommer cette eau, devraient prendre la précaution de la faire bouillir avant de s'en servir. Cette précaution est à la portée de tout le monde et si elle était observée éviterait de grands inconvénients.

Comité de l'été
Un comité a été hier soir et d'abord décidé de doter d'un tuyau d'alimentation de 5 pouces quelques maisons pour lesquelles ceux de 3 sont insuffisants.

M. Rajotte obtient une réduction pour une propriété vacante.

On ne prend pas en considération une lettre des entrepreneurs demandant de continuer leurs travaux bien que les tuyaux ne soient pas arrivés.

L'écouvain Darocher apparaît devant le comité pour expliquer son projet pour les tuyaux d'aqueduc et d'égout à la fois. La permission lui fut accordée pour qu'il n'en résulte aucun inconvénient. M. Darocher remercie et se retire.

On constate que l'extension du système d'alarme est complète.

M. Fremont demande un service d'eau.

La demande d'exemption de taxe de M. Lapointe est référée au comité des Marchés.

L'ingénieur recommande que des fontaines soient placées aux endroits suivants: coins des rues Ottawa et Rideau; Creighton et Keefe (N. E.); Sussex et Bolton; St. Patrick et Charlotte King et York; Clarence et Dalmahouse; Nicholas et Egin; Bank et Ann; Nicholas; Maria et Egin; Bank et Ann; Maria et Bank; carré de l'Hotel de Ville; Liège et Lyon; Ann et Creighton; Preston et Wellington; Rochester et C. Atlantique; Preston et Wilton; chemin Richmond et

Preston; Wellington et Bank; et du Pont suspendu. 12 de ces fontaines seront pour personnes, chevaux et chiens et 8 pour personnes et chiens seulement.

M. Surtees demande l'autorisation de faire venir des échantillons de ces fontaines qui coûteront respectivement une fois posées, \$35 et 60.

L'échevin Laverture dit que c'est un gaspillage d'argent. 7 ou 8 d'après lui seront suffisantes. La pose de ces fontaines coûtera dit-il, 1000,00.

L'échevin Roger préfère qu'il y ait des fontaines pour hommes et des fontaines pour animaux séparément.

On donne l'autorisation de faire venir deux échantillons.

Ces fontaines serviront de porte lumière électrique.

Cour de police
(Présidence du juge O'Gara)

Jay, Brown et Thomas, Nolen l'ivresse \$2 d'amende \$1 frai.

Henry Demers a permis de désordre dans sa maison \$3 d'amende et \$2 de frai.

Cla Ladd assaut sur son père \$2 d'amende et \$1 de frai.

Andrew Sheron vagabondage cause renvoyée à une semaine.

M. McDonald, pour vente de boisson sans licence sur le terrain de l'exposition, cause renvoyée à lundi.

DECEDE
En cette ville hier à l'âge de 25 ans et six mois Mad. Georgiana Asselin épouse de M. George Roy.

Le convoi funèbre partira du No 385 rue St. Patrick dimanche le 22 courant à 1 heure et trois quarts p. m. pour la Basilique et de là au cimetière.

Parents et amis sont priés d'assister au funérailles sans autres invitations.

NOUVELLES LOCALES

Toutes nos marchandises d'automne sont arrivées. Elles sont très belles et à très bon marché. Bourcier et Frères, coin des rues Bank et Sparks.

Les chemises, une spécialité chez Macdonald & Bros, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Voyez nos étoffes à robes cette semaine. Elles sont de plus attrayantes de la ville. Bourcier et Frères, coin des rues Bank et Sparks.

Nos flanelles, une spécialité. Bourcier et Frères, coin des rues Bank et Sparks.

Chef de pain de Turbail Gros, 263 rue Rideau.

Bonne flanelle grise double, 18 cts par verge. Bourcier et Frères, coin des rues Bank et Sparks.

Flanelle dite "Canton Union" jointe vendue à partir de 7 cts la verge en montant. Bourcier et Frères, coin des rues Bank et Sparks.

Flanelle dite "Canton Union" jointe vendue à partir de 7 cts la verge en montant. Bourcier et Frères, coin des rues Bank et Sparks.

Des. Potter & Kidd, 251, rue Wellington.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Ma dand B o., les n'ouveaux Tailleurs Rue Sparks, 176, rue Sparks.

Bureau de Poste d'Ottawa.

Arrivée et départ des navires.

MALLES

Arrivée

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Part

Déclaration de la loi

Article 1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que de journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre est responsable du paiement.

Article 2. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement, autrement l'éditeur peut continuer à lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonnement est tenu de payer le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 5. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 6. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 7. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 8. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 9. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 10. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 11. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 12. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 13. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 14. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 15. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 16. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 17. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 18. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 19. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 20. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Article 21. Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 22. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima